

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L.9 du Code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

› **Pour Voter**

Pour pouvoir voter, il faut obligatoirement être inscrit sur la liste électorale.

- Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune
 - les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune
 - les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011
- doivent en faire la demande au Bureau de la Population-Election de la mairie.

› **Conditions**

- avoir la nationalité française
- habiter à Saint-Avoid.
- avoir 18 ans au 28 février de l'année suivante
- jouir de ses droits civiques et politiques.

› **Quand s'inscrire ?**

Avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante.

› **Où s'inscrire ?**

Au service population-élections (03 87 91 90 00)

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h45 à 17h30

Le vendredi de 8h à 12h.

› **Pièces à présenter**

- 1 pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- 1 justificatif de domicile,